



Commune de Le Château d'Oléron,  
4 Boulevard Victor Hugo, 17480 Le Château d'Oléron.  
05 46 75 53 00 – mairie@lechateaudoleron.fr

---

**Objet de la consultation : MISE A DISPOSITION GRATUITE  
D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE (COVERING  
PUBLICITAIRE) DE TYPE PICK UP BENNE**

**Date et heure limites de remise des candidatures et offres : 15  
novembre 2024 à 12h00**

## **SOMMAIRE**

Article 1 : Objet et étendue de la consultation .....	3
Article 2 : Conditions de la consultation .....	3
Article 3 : Présentation des candidatures et des offres .....	3
Article 4 : Sélection les candidatures et jugement des offres .....	3
Article 5 : Négociation .....	4
Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	4
Article 7 : Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours .....	5

## Article 1 : Objet et étendue de la consultation

La présente consultation concerne : **la mise à disposition gratuite d'un véhicule publicitaire (covering publicitaire) de type pick up benne**

Les prestations sont entièrement gratuites et financées par les recettes perçues auprès des annonceurs. Le titulaire met gratuitement à disposition de la commune, un véhicule neuf de pickup benne, avec un kilométrage illimité.

Le titulaire finance la mise à disposition, par la vente d'encarts publicitaires sur le véhicule. A cette fin, la Commune de Le Château d'Oléron s'engage à laisser la libre disposition des emplacements publicitaires sur le véhicule.

L'abandon des recettes publicitaires au profit du titulaire compense le coût financier de la mise à disposition du véhicule pour la durée totale du marché.

## Article 2 : Conditions de la consultation

Le candidat devra proposer un modèle de pick up Benne basculante obligatoirement.

## Article 3 : Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes :

- **Un contrat reprenant les éléments technique et financiers pendant la durée de vie de la mise à disposition (3 ou 4 ans minimum)**
- **Un descriptif du véhicule proposé**
- **un dossier photos avec exemples d'intégration des publicités**

## Article 4 : Sélection les candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Critères et sous-critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Critère 1 : la valeur technique décomposé comme suit :</b>	<b>60%</b>
Prix catalogue du véhicule proposé	60%
L'esthétisme de l'intégration de la publicité sur véhicule	30%
Prise en compte de l'impact sur l'environnement (véhicule peu polluant)	10%
<b>Critère 2 : le délai de livraison</b>	<b>40%</b>

## Article 5 : Négociation

Conformément à l'article R2123.5 du code de la commande publique, une phase de négociation est prévue. Les modalités seront les suivantes :

Une phase de négociation sera menée avec les 3 meilleurs candidats dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères annoncés n'atteint pas ce minimum, le pouvoir adjudicateur peut poursuivre la procédure avec le ou les candidats ayant les capacités requises.

Seules les offres inappropriées seront éliminées et non négociables, conformément à l'article R2152.1 du code de la commande publique.

Les négociations se feront par échange électronique (mail) et si besoin par une rencontre avec chacun des 3 candidats. Les discussions pourront porter sur les aspects techniques, financiers ou méthodologiques.

A l'issue des négociations, les offres finales seront analysées sur la base des critères initiaux de sélection.

Le résultat des négociations sera formalisé à l'acte d'engagement (ATTRI1) signé avec le candidat retenu avant la notification du marché.

**Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.**

## Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur exige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie@lechateaudoleron.fr](mailto:mairie@lechateaudoleron.fr)

### **Recommandations :**

*Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur offre ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé.*

**Aucune autre forme d'envoi ne sera acceptée.**

## **Article 7 : Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours**

Pour obtenir tous renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à l'adresse mail suivante :

[dga@lechateaudoleron.fr](mailto:dga@lechateaudoleron.fr)

### **Voies de recours**

Tribunal administratif de Poitiers

5 Rue de Blossac,

86000 Poitiers

Téléphone : 05 49 60 79 19

<http://poitiers.tribunal-administratif.fr/>